



MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AFNOR SPEC S50-020



Un document  
de référence  
pour renforcer  
l'intégrité du sport

**afnor**

Document de référence français, l'AFNOR Spec S50-020 est un guide pratique conçu pour renforcer l'intégrité du sport, la bonne gouvernance des organisations sportives et ainsi accompagner la transformation déjà amorcée du mouvement sportif.

Porté par le ministère chargé des Sports, ce guide a été réalisé avec la contribution d'une quarantaine de représentants d'autorités publiques, du mouvement sportif fédéral, d'associations nationales de prévention, ainsi que de représentants du secteur privé. Il comprend des recommandations méthodologiques et constitue une véritable boîte à outils proposant des actions à déployer sur les dimensions humaines, organisationnelles et économiques pour tous les acteurs du sport professionnel et amateur (fédérations sportives et leurs instances territoriales, ligues professionnelles, clubs et organisateurs privés).

Le sport doit affirmer ses principes : justice, éthique, intégrité, respect, fairplay, honnêteté, transparence.

Ce référentiel présente des lignes directrices pour renforcer l'éthique et l'intégrité selon 3 grands axes :

- dans les organisations sportives ;
- dans les compétitions sportives ;
- en faveur des personnes.

À travers des recommandations d'actions et des critères d'évaluation, l'objectif de ce Guide pratique est d'offrir une méthodologie pour consolider la confiance dans le sport et développer son impact social et sociétal.

## Chaque axe est composé de domaines d'actions dont la structure est identique

- Description du domaine d'action
- Principes de gouvernance
- Actions de prévention et de sensibilisation
- Actions de surveillance, contrôle et remédiation

# 11 Domaines d'action ont été identifiés

## Chapitre relatif à l'éthique et l'intégrité des organisations sportives

### DA1 – Respect des principes démocratiques

- désignation de dirigeants → représentativité, égalité des droits, parité
- transparence dans la prise de décision et contrôle du pouvoir → non-cumul des mandats, pluralisme

### DA2 – Transparence financière

- communiquer et rendre accessibles les bilans financiers → responsabilité des gestionnaires, indépendance des organes de contrôle
- mettre en place des procédures de contrôle à double signature

### DA3 – Lutte contre la corruption

- rappeler les délits concernés (corruption, trafic d'influence, concussion, détournement, détournement de fonds/biens publics, prise illégale d'intérêts et favoritisme)
- dispositif de prévention, de détection et de traitement efficace  
→ engagement de l'instance dirigeante, cartographie et gestion des risques

### DA4 – Prévention des conflits d'intérêts

- définir les situations d'interférence (fonction exercée vs intérêt individuel ou intérêt liée à une fonction tierce)
- contrôler, détecter, sanctionner et coopérer

### DA5 – Gestion des alertes

- dissuader ou prévenir la survenue d'actes répréhensibles par la mise en place d'un dispositif d'alerte accessible à tous
- renforcer la responsabilité et la transparence
- protéger les lanceurs d'alerte

## Chapitre relatif à l'éthique et l'intégrité des compétitions sportives

### DA6 – Lutte contre la manipulation des compétitions sportives

- définir les comportements à risque (qui pourraient venir altérer le déroulement normal et équitable ou le résultat d'une compétition, ou supprimer tout ou une partie du caractère imprévisible de cette compétition)
- préserver l'équité, la loyauté
- mettre en place des dispositifs de surveillance des compétitions sportives et d'alerte

### DA7 – Lutte contre le dopage

- veiller à l'intégrité des compétitions mais également à la santé des licenciés
- diffuser la connaissance des lois et règlements antidopage
- faciliter la surveillance des sportifs, des acteurs et des compétitions sportives
- mettre en place un dispositif d'alerte

### DA8 – Lutte contre la fraude mécanique et technologique

- identifier les risques d'un secteur où la recherche et l'innovation sont permanentes → pratiquer des contrôles inopinés
- mettre en place des actions de surveillance
- sanctionner les comportements fautifs et faciliter l'action pénale des autorités publiques

## Chapitre relatif à l'éthique et l'intégrité des personnes physiques

### DA9 – Lutte contre les violences, discriminations et incivilités

- rappeler les différents types de violences, de discriminations et d'incivilités
- rationaliser les outils de communication et sensibilisation
- envoyer un message politique clair → sanctionner lorsque cela est nécessaire et se constituer partie civile en soutien des victimes

### DA10 – Lutte contre les violences dans les enceintes sportives

- rappeler les différents types de violences (actes isolés ou groupes de supporters)
- clarifier les règles dans une enceinte sportive
- mesurer l'impact image et réputation sur la discipline

## DA11 – Sécurisation de la situation juridique et sociale des sportifs listés et professionnels

- sécuriser la situation des sportifs de chaque discipline par la contractualisation avec leurs organisations sportives
- développer l'accompagnement socio-professionnel de tous les sportifs
- permettre aux sportifs de se centrer sereinement sur leur pratique et leurs performances

## Proposition d'une méthodologie

Le document est complété par des recommandations relatives à **l'élaboration et la mise en œuvre** :

- **d'une politique globale d'intégration des enjeux d'éthique et d'intégrité dans l'organisation sportive** passant par un état des lieux des risques auxquels est exposée celle-ci et permettant ainsi l'identification des priorités et domaines d'actions à travailler
- **d'une stratégie de communication** dédiée aux principes d'éthique et d'intégrité, permettant à l'organisation de maîtriser les risques internes et externes en termes de communication et de capitaliser sur les actions menées.

Une analyse des risques préalable ainsi qu'un rapport annuel des actions menées doivent pouvoir permettre à l'organisation de maîtriser ces risques et ainsi de promouvoir son engagement et ses résultats.

Une démarche d'amélioration continue est encouragée, intégrant notamment la mise en œuvre d'actions correctives si nécessaire.

## Suivi et évaluation

Des grilles de mise en œuvre des mesures et des actions sont mises à disposition pour faciliter le pilotage et le suivi des recommandations.

a. Évaluer la mise en œuvre et les résultats d'une activité particulière ou de l'ensemble d'un dispositif sur la base d'indicateurs communs :

→ « fait / pas fait / en cours / progression »

b. Evaluation soit par l'organisation sportive soit par audit externe :

→ mesurer l'efficacité et le respect des procédures à tous les niveaux de l'organisation et de ses activités (diffusion des informations, publication a minima des décisions prises en réunion d'instance, relai au sein des organes déconcentrés de toutes les résolutions votées, bilan annuel)

c. Identifier d'éventuels dysfonctionnements des processus :

→ actualiser l'état des lieux et l'analyse de risques initiaux

d. Mettre en place des modifications adéquates répondant aux carences remarquées lors du suivi et de l'évaluation :

→ remédier et améliorer les performances en matière d'éthique et d'intégrité

Une démarche d'amélioration continue : surveillance → contrôle → remédiation